

Hérémence Contact



Décembre 2012



Val d'Hérémece et son barrage en hiver



Vue sur le Val d'Hérens depuis les Masses

Message du président



Décembre 2012

C'est une année qui s'achève. Avec ses joies et ses peines du quotidien. Avec ses troubles et ses satisfactions dans la gestion d'une collectivité publique. Avec la volonté clairement exprimée par la communauté héréménçarde (et même bien au-delà...) de refuser les attitudes dénigrantes.

C'est une législature qui se termine. Avec ses lots de changements, de nouvelles idées, de nouveaux projets. Avec le prolongement ou l'achèvement de réalisations initiées par les administrations précédentes. Avec plusieurs réussites et concrétisations. Mais également avec des projets qui n'ont pas pu se développer comme espéré. Avec des retards ou des arrêts temporaires.



Janvier 2013

C'est une nouvelle année qui débute. C'est une nouvelle législature qui commence. Avec leurs lots d'espoirs, de renouveau, de sérénité, de quiétude.

C'est l'aspiration d'une population de voir ses nouveaux élus s'investir dans une véritable dynamique constructive.

C'est l'engagement des membres du nouvel exécutif communal d'œuvrer ensemble, de manière collégiale, pour le bien de la collectivité, pour le bien commun, pour la réussite d'Héremence !

Héremence est une commune où il fait bon vivre!

Héremence est une communauté de montagne à laquelle nous sommes fiers d'appartenir!

Le président
Régis Bovier

Sommaire

- 01** Message du président
- 03** L'administration de la commune en 2012
 - 03** Généralités
 - 08** Sécurité
 - 10** Enseignement et Formation
 - 11** Culture et Culte
 - 14** Trafic
 - 18** Aménagement du territoire
 - 20** Protection et Aménagement de l'environnement
 - 22** Services économiques
 - 25** Finances
- 26** Cité de l'énergie
- 27** Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2012
- 29** Divers
- 31** Les sociétés locales
- 32** Mémento

L'administration de la Commune en 2012

Généralités

Le nouveau visage des autorités communales 2013-2016

Le week-end du 14 octobre 2012, 947 électeurs ont choisi les autorités communales pour la législature 2013-2016. Cela constitue un taux de participation de 84.4%.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée pour le pouvoir judiciaire, M. Charly Sierro et Mme Marylène Logean-Sierro ont été élus tacitement aux postes respectifs de juge et de vice-juge.

Le scrutin du 14 octobre 2012 a permis de désigner Mmes Marielle Dayer et Marie-Anne Levrاند ainsi que MM. Régis Bovier, Jean-Daniel Dayer, Jean-Pierre Pralong, Marc-Antoine Genolet et Philippe Nendaz comme membres du conseil municipal.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, c'est par élection tacite que M. Régis Bovier a été porté à la présidence.

Pour la vice-présidence, le scrutin du 11 novembre 2012 a reconduit Mme Marielle Dayer au poste qu'elle occupait déjà durant la législature 2009-2012. 803 électeurs se sont à nouveau rendus aux urnes pour l'occasion (participation de 71.5 %).

Les pouvoirs exécutifs et judiciaires pour la législature 2013-2016 se présentent comme suit:

| | |
|------------------|--|
| Président: | M. Régis Bovier |
| Vice-présidente: | Mme Marielle Dayer |
| Conseillers: | Mme Marie-Anne Levrاند - M. Jean-Daniel Dayer - M. Jean-Pierre Pralong - M. Marc-Antoine Genolet - M. Philippe Nendaz |
| Juge: | M. Charly Sierro |
| Vice-juge: | Mme Marylène Logean |

Merci aux anciens élus

L'administration communale remercie tout spécialement les 4 élus qui quittent leur fonction à la fin décembre 2012. Si les tâches accomplies ne peuvent être résumées en quelques lignes, il sied de relever que:

- M. Romain Mayoraz s'est engagé durant 12 ans au conseil communal;
- Mme Claudia Mariéthoz-Seppey s'est engagée durant 8 ans comme vice-juge;
- Mme Claudia Gaillard Morend s'est engagée durant 4 ans au conseil communal,
- M. Grégory Logean s'est engagé durant 4 ans au conseil communal.

Nous les remercions du temps consacré à la collectivité et leur souhaitons le meilleur dans la poursuite de leur chemin de vie.

L'organisation du conseil et des commissions

La dernière législature aura permis d'expérimenter le travail des membres du conseil dans des commissions composées de plusieurs citoyennes et citoyens.

Cette législature connaîtra une évolution de cette organisation. Il s'agit de retenir les avantages de cette ouverture tout en essayant de proposer un renforcement des compétences des élus et de leurs suppléances.

Ainsi, les commissions seront composées de 3 à 5 membres dans lesquelles plusieurs élus siègeront avec des citoyennes et citoyens. Chacune sera placée sous la responsabilité d'un membre de l'exécutif communal comme suit:

| | |
|--|-------------------------|
| Administration / Finances | M. Régis Bovier |
| Aménagements hydrauliques | M. Régis Bovier |
| Police, Tribunal de police | M. Marc-Antoine Genolet |
| Sécurité civile, feu, dangers naturels | M. Marc-Antoine Genolet |
| Ecoles | M. Philippe Nendaz |
| Formation professionnelle | M. Philippe Nendaz |
| Sport, culture, culte, vie sociale | M. Philippe Nendaz |
| Mensurations, taxations | Mme Marielle Dayer |
| Aménagement du territoire | Mme Marielle Dayer |
| Economie, agriculture, forêts | Mme Marielle Dayer |
| Tourisme | M. Jean-Pierre Pralong |
| Constructions | M. Jean-Pierre Pralong |
| Bâtiments publics | M. Jean-Pierre Pralong |
| Routes, places et cours d'eau | Mme Marie-Anne Levrard |
| Eaux, égouts, électricité, voirie | M. Jean-Daniel Dayer |
| Energies | M. Jean-Daniel Dayer |

Par ailleurs, des commissions spécifiques pourront être mises sur pied pour conduire des projets particuliers.

La composition détaillée de toutes les commissions communales sera mise à jour sur le site Internet de la commune.

Les nombreuses personnes qui s'étaient mises à disposition pour œuvrer dans des commissions communales durant la législature écoulée méritent de chaleureux remerciements.

Les votations fédérales 2012

Ce sont 12 objets fédéraux qui ont occasionné cette année une convocation aux urnes.

Ces votations ont présenté les résultats suivants:

Initiative populaire «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 45.3% | 79.8% |
| Oui | 50.6% | 14.3% |
| Non | 49.4% | 85.7% |

Initiative populaire «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement» (initiative sur l'épargne-logement)

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 45.1% | 79.7% |
| Oui | 44.2% | 45.4% |
| Non | 55.8% | 54.6% |

Initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous »

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 45.5% | 79.8% |
| Oui | 33.5% | 24.5% |
| Non | 66.5% | 75.5% |

Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»)

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 44.8% | 79.6% |
| Oui | 87.1% | 86.4% |
| Non | 12.9% | 13.6% |

Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 44.9% | 79.6% |
| Oui | 43.9% | 65.8% |
| Non | 56.1% | 34.2% |

Initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne logement»

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 38.6% | 57.2% |
| Oui | 31.1% | 26.8% |
| Non | 69.9% | 73.2% |

Initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)»

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 38.6% | 57.2% |
| Oui | 24.7% | 18.3% |
| Non | 75.3% | 81.7% |

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 38.7% | 57.2% |
| Oui | 23.9% | 12.4% |
| Non | 66.1% | 87.6% |

Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 41.5% | 53.9% |
| Oui | 72.7% | 67.6% |
| Non | 27.3% | 32.4% |

Initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite»

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 41.5% | 54.0% |
| Oui | 47.4% | 41.7% |
| Non | 52.6% | 58.3% |

Initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif»

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 42.3% | 53.9% |
| Oui | 34.0% | 28.9% |
| Non | 66.0% | 71.1% |

Modification de la loi sur les épizooties

| | Suisse | Héremence |
|---------------|--------|-----------|
| Participation | 27.4% | 36.9% |
| Oui | 68.3% | 65.3% |
| Non | 31.7% | 34.7% |

Mise en ligne du SIT communal

Cette année un nouvel outil vous a été proposé à travers le site internet de la commune. Il s'agit du Système d'Information du Territoire (SIT).



Cet outil vous permet dans un premier temps de rechercher des parcelles par le numéro qui est en force au cadastre (les numéros de la mensuration officielle non introduite figurent en grisé sous le numéro officiel). Le plan cadastral est lui, le résultat de la mensuration officielle.

Sur cette carte, par le biais de cases à cocher dans la légende, vous pouvez développer et activer différentes informations. Il s'agit pour l'instant du plan d'affectation et de zones ainsi que le plan des rues.

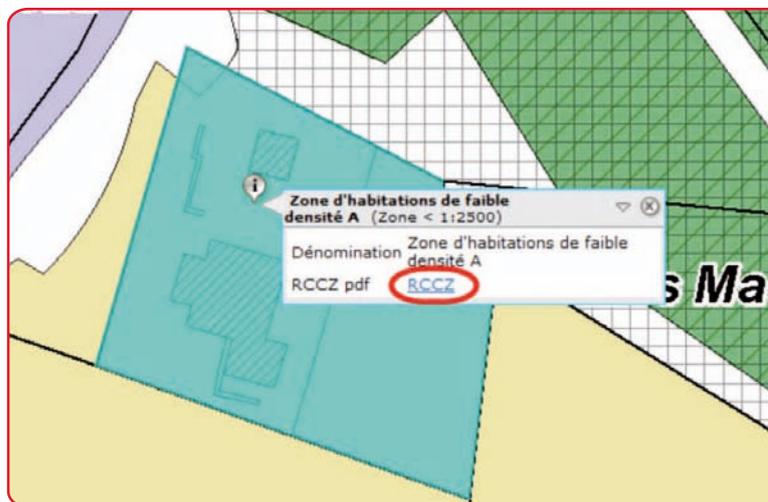
Dans la barre d'outils du haut, le bouton "Information"  vous transmet les informations de la surface officielle de la parcelle, des natures, ainsi que la zone.

En cliquant sur celui-ci, vous avez la possibilité (pour la zone à bâtir uniquement) de lancer l'ouverture d'un extrait du plan de zone (pdf) de la parcelle concernée.

Avec le bouton "mesurer" , vous pouvez mesurer des distances ou des surfaces sur les divers objets actifs.

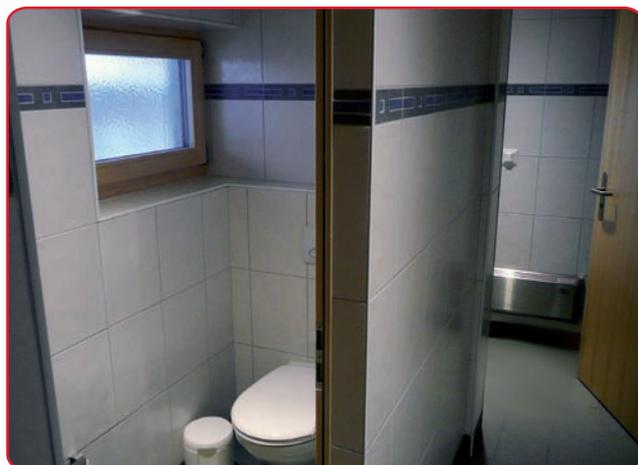
Vous avez également la possibilité d'imprimer  des extraits de plans aux formats A4 et A3, aux échelles souhaitées.

Des fonds de carte tels que l'orthophoto, la carte nationale, ainsi que le plan d'ensemble (à certaines échelles) sont également disponibles en arrière-plan.



Le SIT est appelé à évoluer. De nouvelles informations et possibilités vous seront proposées au gré de l'avancement des travaux.

Les travaux à la Maison bourgeoiale



Les toilettes de la Maison bourgeoiale ont été intégralement refaites et isolées. Ces toilettes accusaient leur âge. L'urinoir et la cabine WC existants ont été remplacés par deux cabines WC indépendantes. Ces travaux permettront aux usagers du Musée comme de ceux de la Salle bourgeoiale de bénéficier d'une infrastructure plus confortable.

Etude énergétique des bâtiments communaux

Le parc immobilier de la commune a un certain âge puisque la majorité des bâtiments datent des années 60-70. Sachant que des travaux devront être entrepris, nous avons estimé qu'il était important de connaître le bilan énergétique de nos bâtiments. La société Physeos à Sion a été mandatée pour effectuer cette analyse.

Cette démarche vise à mener une réflexion globale sur le bâtiment, soit l'enveloppe thermique, les systèmes de chauffage, l'efficacité des consommateurs énergétiques, etc.

Il ressort en conclusion, qu'au regard des normes actuelles, nos bâtiments sont plutôt "mauvais" du point de vue énergétique mais homogènes. Il est évident que les normes, de même que les qualités des matériaux, ont évolué ce qui explique ce résultat. Par contre, le fait que les bâtiments soient

homogènes montre qu'ils ont été bien conçus et bien construits par rapport aux normes de l'époque.

Les résultats de cette analyse sont intégrés dès maintenant dans toutes les réflexions qui concernent nos bâtiments. Par exemple, cette étude a montré que la consommation énergétique de la STEP de Combioûle était due à environ 75% aux deux soufflantes qui injectent l'air dans les bassins de traitement. Ces équipements doivent être modernisés.

Le choix s'est porté sur un système particulièrement efficace du point de vue énergétique. Bien que ces équipements soient plus chers que d'autres, le gain d'environ 40% de consommation d'énergie permet d'amortir la différence sur quelques années ce qui est peu par rapport à la durée de vie des installations. Il s'agit d'un choix énergétique aussi bien qu'économique.

Déplacement de l'ancien grenier

Afin de compléter le site du moulin, le conseil communal a décidé de déplacer le grenier de la Tsenâ au-dessus des bâtiments du moulin. En effet, ce grenier a des caractéristiques architecturales remarquables et son état de conservation est excellent. L'autorisation de construire a été donnée par la Commission cantonale des constructions en 2012. Les travaux ont été reportés courant 2013, la priorité ayant été donnée à la gestion des autorisations de construire déposées par les privés.



Label Commune en santé

La population suisse et valaisanne se porte dans son ensemble très bien. Toutefois, certains problèmes de santé publique restent bien réels. La commune est la première instance en contact avec la population. Elle offre un cadre de vie permettant l'accompagnement des enfants et des adultes dans leur développement. Elle se doit d'entreprendre les démarches nécessaires pour le maintien et l'amélioration du bien-être de sa population.

Le label «Commune en santé» vise à valoriser et à améliorer les actions existantes en matière de promotion de la santé dans les communes valaisannes.

Ce label propose 24 mesures en faveur de la population, groupées en 6 domaines différents:

1. Politique communale
2. Sociétés, animations de jeunesse, fêtes et soirées
3. Famille
4. Ecole
5. Economie et commerce
6. Espaces publics et infrastructures

Label Commune en santé

Au printemps de cette année, le conseil communal a décidé d'engager les démarches permettant d'obtenir ce label et mandat a été donné à la commission "Génération" de mener à bien ce dossier.

Ce travail a permis de mesurer le dynamisme des habitants de notre commune et fut également l'occasion d'obtenir une reconnaissance de tout ce que notre commune entreprenait depuis des années déjà pour le bien-être de sa population.

La bonne santé d'une population se reflète non seulement à travers son activité physique, mais aussi à travers son activité sociale et culturelle. Le soutien aux familles, aux écoles, aux entreprises, aux sociétés sportives, aux jeunes, aux aînés et à la population en général en font également partie, soit par le biais de la prise en charge de coûts liés au sport, mais également par la construction, la mise à disposition et l'entretien de locaux et d'infrastructures performantes dans ce domaine.

Cette labellisation qui a été remise à notre commune le 21 novembre 2012, a non seulement permis de dresser l'inventaire de toutes les actions déjà



entreprises, tout en leur permettant d'accéder à une reconnaissance méritée, mais également de mettre en exergue nos potentiels d'amélioration. Ce sera le défi qu'il s'agira de continuer à relever ces prochaines années. Pour que notre commune demeure attractive, nous devons sans cesse nous renouveler et ne pas nous reposer sur nos acquis; améliorer nos offres et nos infrastructures, non seulement du point de vue fiscal, mais également au niveau de la qualité de vie et des commodités que nous souhaitons promouvoir.

Pour plus d'informations concernant les mesures retenues pour l'obtention du label « Commune en santé » par la Commune d'Hérémence et par toutes les autres communes valaisannes, consulter le site www.alimentationmouvementvs.ch.

Sécurité

Les nouveaux véhicules du corps des sapeurs-pompiers

Le parc des véhicules du service du feu d'Hérémence avait besoin d'être réorganisé.

Il se composait:

- d'un véhicule pour le secours routier, équipé d'appareils de protection de la respiration et de matériel pour la désincarcération.
- d'un véhicule de 1ère intervention, sans eau, qui servait aussi au déplacement des différentes remorques que nous possédons.

Ce véhicule était également équipé de 4 appareils de protection de la respiration. Il s'agissait d'une Jeep Land Rover datant de 1989, qui arrivait à l'échéance de la périodicité des 25 ans.

Afin d'adapter au mieux ces véhicules aux nouvelles exigences du terrain et aux nouvelles contraintes d'interventions, nous avons ouvert une discussion au sein de l'état-major du corps des sapeurs-pompiers.

Le véhicule de 1ère intervention a été remplacé par un véhicule tracteur Type Nissan Navara équipé, entre autres, d'eau pour l'extinction d'incendies. Ce véhicule a été livré le 12 juillet 2012.



Véhicule 1ère intervention

Il satisfait au cahier des charges établi au courant de l'année 2011 par l'état-major du corps des sapeurs-pompiers et transmis à l'Office cantonal du feu (OCF).

La fourniture et l'aménagement du véhicule ont été réalisés par la maison Vogt en collaboration avec les représentants du corps des sapeurs-pompiers selon les caractéristiques suivantes:

Equipement

- du matériel de première intervention
- du matériel de signalisation
- des extincteurs
- de l'Ifex
- un treuil pour le tirage ou l'amarrage
- un treuil sur l'arrière avec 2 rampes pour permettre le chargement et le déchargement des divers modules
- un module d'extinction comprenant :
 - une citerne d'eau de 550 litres en polyester renforcé fibre de verre
 - un réservoir émulseur 40 litres intégré à la citerne
 - une pompe haute pression 40 bars, débit 50 l/min, autonomie 25 min.
 - un enrouleur manuel avec 100 m de tuyau R1 métallique
 - une lance mitrailleuse jet bâton/jet diffusé et jet normal
 - un châssis support recevant l'ensemble du matériel pouvant être hélitreuillé.

Le véhicule pour la protection respiratoire, qui serait apte à remplir des missions de sauvetage et qui pourrait aussi faire office de PC front lors de sinistre important a été acquis selon le même procédé.



Remise des clés



Véhicule protection respiratoire

Il a été livré le 20 février 2012 par la maison Rosenbauer et présente les caractéristiques suivantes:

Equipement

- 8 appareils de la protection respiratoire
- une génératrice et un mât d'éclairage
- du matériel radio
- du matériel nécessaire pour la mise en place d'un PC front
- du matériel de sauvetage : échelle, luge, cordes, etc...

Ces deux véhicules ont été subventionnés par l'Office cantonal du feu.

Ils permettent un déplacement dans tous les villages de la Commune d'Héremence, ainsi que dans les communes du CSI et cela correspond à la mise en place des moyens pour notre collaboration intercommunale avec Vex et St-Martin.

Ils ont été inaugurés lors du Téléthon qui s'est déroulé à Euseigne le 10 novembre 2012 en présence de M. Eric Senggen, chef du service cantonal du feu, du conseiller de vente de la maison Rosenbauer, M. Jean-Louis Roduit et des représentants des communes partenaires.

Notre corps des sapeurs-pompiers s'engage sans compter pour la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de notre commune et des communes partenaires.

Il mérite de disposer d'un équipement adéquat pour remplir au mieux sa mission.

Les autorités y sont sensibles. La population d'Héremence aussi.

Nous sommes fiers de nos soldats du feu.

Police intercommunale

La police intercommunale Vex-Hérémence-St-Martin a mis au concours un poste d'agent de police.

En effet, le caporal Robert Fauchère a choisi de réintégrer les rangs de son précédent employeur, la police municipale de Sion.

Cette dernière, enregistrant différents départs vers

la police cantonale, s'est approchée des corps de police voisins afin de recruter des membres aptes à pallier les manques.

Néanmoins, les premières discussions avec les responsables de la municipalité sédunoise laissent espérer que des collaborations pourront être mises sur pied dans l'attente de l'engagement de notre nouvel agent.

Plein succès au caporal Fauchère dans ses nouvelles attributions.

Enseignement et Formation

Du changement dans le personnel enseignant

Après 37 années au service du centre scolaire d'Hérémence, Mme Liliane Sierro a fait valoir ses droits à une retraite anticipée à la fin de l'année scolaire 2011-2012. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement à la bonne marche de notre école et pour le bien de nos élèves. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités de retraitée.

Dans le même temps, Mme Lucie Rossier Pitteloud, maîtresse en classes enfantines, a souhaité profiter d'une année sabbatique afin de se consacrer davantage à sa famille. Nous lui témoignons notre gratitude pour ce qu'elle a d'ores et déjà apporté à nos plus jeunes élèves.

Une nouvelle organisation des classes et l'engagement d'une jeune enseignante, Mlle Justine Crittin, ont permis de faire face à ces départs. Nous souhaitons la bienvenue à Justine qui fait ainsi ses premiers pas d'enseignante dans sa commune d'origine et de domicile.



Un tableau noir... blanc!

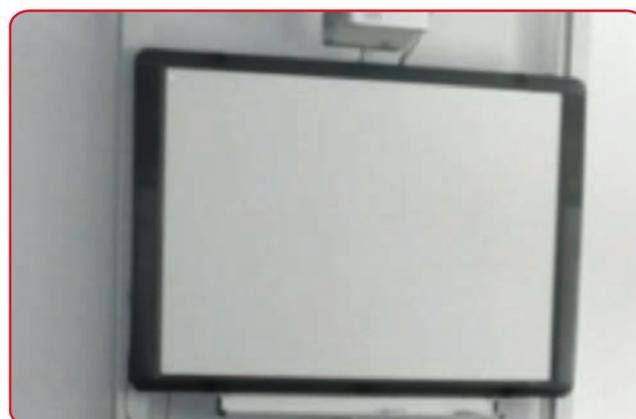
Cet automne, la classe de 5P-6P a été dotée d'un TBI (tableau blanc interactif).

Cet outil didactique a été testé avec succès ces dernières années dans plusieurs établissements scolaires en Valais et la commune a souhaité offrir l'opportunité à ses élèves d'en bénéficier. Issu des dernières technologies existant dans le domaine des ICT (Information and Communication Technology) et développé pour le secteur de l'éducation de par son interactivité et sa multifonctionnalité, il pourrait, à terme, remplacer le classique tableau noir dans les établissements scolaires. Il permet notamment la sauvegarde des informations qui y ont été inscrites pendant les cours afin qu'elles puissent être reprises ultérieurement par les élèves ou les enseignants, la projection de documents scannés (réduction de la consommation de papier) et de films (beamer intégré).

Un autre intérêt réside dans l'exportation aisée de fichiers au format "pdf" qui permet de les publier sur le site de l'école dans le cas où des élèves ont

été absents ou n'auraient pas terminé de copier un résumé par exemple.

D'autre part, son interface conviviale intègre des notions déjà connues des enfants de plus en plus familiarisés à l'utilisation d'un ordinateur. Le CO Hérens ayant généralisé ce type de support didactique, cela permettra à nos enfants de découvrir ses innombrables possibilités et d'optimiser son utilisation jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire.



L'avancement de la rénovation du Cycle d'Orientation du Val d'Hérens

Le « lifting » du CO suit son cours puisque, durant l'été 2012, la troisième phase des rénovations du bâtiment a eu lieu. Cette étape a été marquée par des travaux de chaufferie et d'isolation. Les travaux ont été denses, mais grâce à une équipe de conciergerie efficace et au dernier coup de reins des entreprises, la rentrée s'est agréablement déroulée, sans encombre.

Les réalisations de 2012 ont été les suivantes:

Les façades EST et NORD ont été complètement isolées et les vitrages changés. De nouveaux stores ont été posés en automne. Les teintes grise et blanche ont été choisies pour les façades.

L'année dernière, une cage d'ascenseur avait été élevée jusqu'au faite du toit et des murs sismiques érigés. Cette année, l'ascenseur a été installé et des ouvertures dans la toiture ont été effectuées pour installer des exutoires de fumée. Le bâtiment répond donc aux exigences en matière de sécurité et de risques sismiques.

Par ailleurs, l'ascenseur permettra de se mettre aux normes pour aider le déplacement des handicapés et des personnes à mobilité réduite. De plus, le transport d'objets lourds et de machines de nettoyage en sera grandement facilité.

Le nouveau système de chauffage a été installé durant l'été 2012. Le choix s'est porté sur une installation aux pellets qui permettra d'utiliser et de mettre en valeur le bois régional par l'intermédiaire d'une société valaisanne.



Des économies substantielles seront réalisées grâce au nouveau système de chauffage et à l'isolation du bâtiment.

Six salles de classe ont également été rénovées et équipées d'une liaison wi-fi. Les peintures et le mobilier fixe sont à neuf et permettront aux élèves de la vallée d'occuper des locaux agréables, fonctionnels et modernes.

Les investissements consentis par les quatre communes associées améliorent d'année en année l'offre en nouvelles technologies pour les élèves et le confort d'utilisation du CO Hérens pour les enseignants, les sociétés et les personnes participant aux cours de l'université populaire du Val d'Hérens.

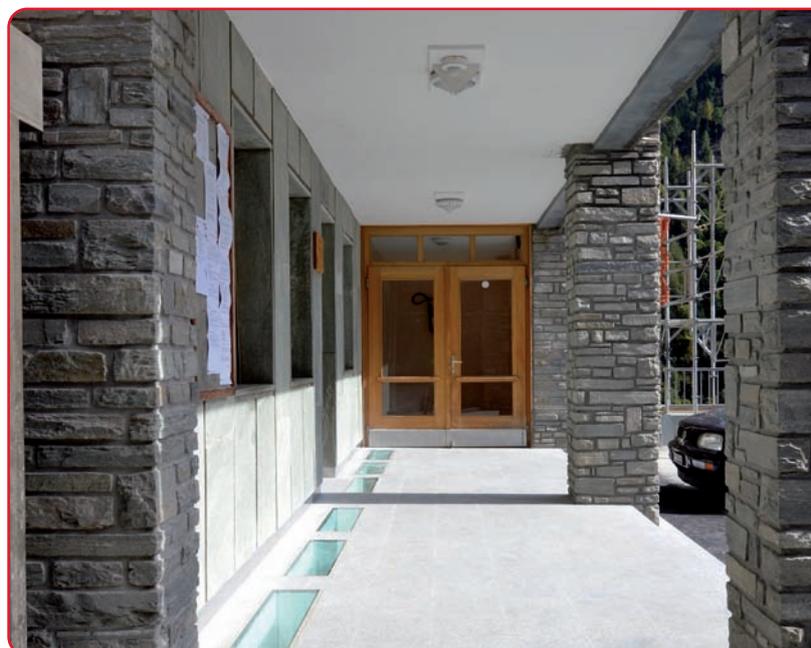
Les travaux se poursuivront ces prochaines années; les rénovations de la façade ouest, de l'intérieur et des extérieurs de l'établissement interviendront durant les deux dernières phases, soit en été 2013 et 2014.

Culture et Culte

Salle de gymnastique de Mâche

Les travaux visant à garantir l'étanchéité de la toiture de la salle de gymnastique de Mâche se sont terminés cet automne. Nous n'avions pas prévu initialement d'intervention sur le perron, mais nous avons constaté que de l'eau s'infiltrait au pied des piliers. Ces derniers ont donc dû être étanchés et le revêtement du perron ainsi que l'étanchéité refaits à neuf.

De plus, il a été constaté que de l'eau s'infiltrait dans la cheminée et détériorait cette dernière. Les travaux de réparation ont été effectués entre le pied de la cheminée et le toit. Un chapeau a également été posé sur la cheminée pour empêcher les venues d'eau.



La salle de gymnastique d'Hérémence

Cet été, la salle de gymnastique a subi une cure de jouvence. L'isolation de la salle a été complètement refaite, de même que l'électricité, les revêtements de sols, les fenêtres, les boiseries, les peintures et une partie des engins de gymnastique. Le chantier a été mené dans les délais pourtant très courts, compris entre la fête de chant et celle des patoisants.

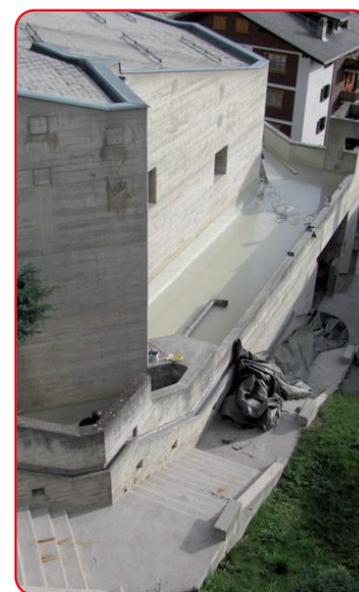
Nous remercions les différentes entreprises qui ont participé à ce chantier pour leur excellente collaboration, la qualité générale de leur travail et leur respect des délais.



Venues d'eau à l'Eglise d'Hérémence

Depuis quelques temps, la Paroisse a constaté que de l'eau s'écoulait dans la coursive de l'église vers l'entrée sud. Après de fastidieuses recherches, lors d'un contrôle caméra des conduites, il a été établi que les canalisations de drainage au fond des bacs où est plantée la végétation étaient très endommagées. Les descentes de ces canalisations se trouvaient dans les murs en béton et leur état laissait aussi à désirer.

Lors du curage des canalisations, les venues d'eaux se sont accentuées. Elles se sont poursuivies lorsque la terre des bacs a été emportée par des orages ; cela a nécessité la mise en place de bâches dans l'église pour récupérer l'eau et l'empêcher de causer des dégâts.



Nouvelle étanchéité



Avant intervention

L'étanchéité des bacs a été entièrement refaite, les canalisations en ciment ont été remplacées par du PE et les descentes dans les murs supprimées et remplacées par des descentes apparentes dans la coursive extérieure et devant le magasin. La terre a été remise en place après la pose d'un anti-racine et d'une couche de drainage au fond des bacs. La remise en place de la terre était très importante car celle-ci assure l'isolation de la coursive intérieure de l'église et par là même empêche le risque de condensation au plafond.

La végétation sera replantée au printemps pour rendre à l'église son aspect initial.

Les travaux à l'ancienne forge

C'est en forgeant qu'on devient forgeron...

Ce que font les membres du groupe "Objets anciens" du Patrimoine Hérémente à l'ancienne forge d'Hérémente suit un peu cette maxime !

En effet, depuis plus de 2 ans, ce groupe formé de 8 personnes, nettoie et restaure les locaux du bâtiment. L'objectif est d'inaugurer ces locaux pour les 25 ans du musée en 2013.

L'ensemble du bâtiment comprendra, à ce moment-là, 2 caves équipées avec un pressoir; au-dessus, un local avec l'atelier complet du boisselier d'Hérémente et un coin culturel du début du XXème siècle avec une salle de classe. A l'étage supérieur, la forge proprement dite - fonctionnelle - et dans la chambre, un local dédié à la femme avec, entre autres, un métier à tisser, également fonctionnel.

L'étage du sommet, d'environ 50m², servira de salle d'exposition temporaire.



Nouvelle place du musée



Le couvert du musée qui accueillait le pressoir jusqu'en 2011, avait été partiellement démonté pour déplacer ce dernier.

Il a été entièrement reconstruit en vieux bois en utilisant les pièces existantes et complété grâce à celles provenant d'une ancienne grange de Mâche que les propriétaires voulaient démolir.

Cet espace est rendu au musée pour y exposer de grands objets et servir de place utile dans le cadre de ses activités.

Parallèlement, l'ancien escalier qui permettait de descendre au musée a été entièrement refait. Les armatures du béton étaient apparentes et la remise à neuf aurait coûté plus cher que le remplacement. Quelques finitions sont sur le point d'être terminées [mains courantes, etc...].

Le couvert de Mâche

Le couvert de Mâche résulte de la demande de l'Amicale villageoise de disposer de cette infrastructure pour l'animation locale. L'emplacement retenu était initialement occupé par une grange reprise par la commune et démolie il y a quelques années pour des raisons de sécurité.

Dès que les plans ont été approuvés par la Commission cantonale des constructions, les travaux ont débuté et se sont terminés pour la fête villageoise 2012, événement coïncidant avec la première utilisation du couvert et son inauguration. Parallèlement, les cheminements piétons qui longent le couvert ont été refaits et éclairés.



Le vieux bois provient d'une grange que les propriétaires souhaitaient démolir au sommet du village. Ce choix du vieux bois a permis d'intégrer harmonieusement la construction dans le site.

Trafic

Déneigement

La charge de travail de déneigement est en augmentation constante. Cela s'explique par la densification des constructions à la périphérie des villages de même que par les exigences des propriétaires peu enclins à accepter de la neige sur leurs terrains.

Les privés ont, en effet, des attentes toujours plus grandes envers le personnel communal et les concessionnaires mandatés, lesquels effectuent

cependant un travail conséquent et apprécié. Faisons donc preuve de compréhension et de respect réciproque.

Dans cet esprit de respect mutuel, il sied de préciser que, conformément à l'art. 196 de la Loi sur les Routes, le déneigement privé vers la route communale n'est pas autorisé. Il est toutefois toléré pour autant qu'il soit fait avant le passage des machines et non ultérieurement.

Les travaux du parking à l'entrée d'Hérémence

Les travaux du parking à l'entrée du village d'Hérémence se sont poursuivis en 2012 par la réalisation de l'élargissement routier et la pose de canalisations au nord de la chapelle, la finition de la planie principale du parking ainsi que par la place de parc pour bus en aval de la route cantonale, au sud de l'usine.

Une étude a été menée afin de rajouter un étage au parking initialement prévu. Ceci permettrait de disposer d'environ 100 places de parc dont la moitié serait couverte. Ce dossier a été mis à l'enquête et est actuellement en cours d'approbation.

Etant donné que l'approbation est encore pendante et qu'un projet complémentaire est envisagé sur cette place, les travaux n'ont pas été poursuivis au-delà du réglage de la place permettant un parcage correct.

L'ancien mur amont de la route cantonale n'a pas encore été démoli car la chaussée et le parking actuel ne sont pas au même niveau.



Les travaux du parking de Mâche



Les travaux d'aménagement du parking couvert de Mâche ont été menés depuis juin 2012.

23 places de parc couvertes ont été construites dans la zone sise entre Mâche et Mâchettaz, parallèlement à la route cantonale RC 55, sur une longueur de 65 m.

Un trottoir éclairé a été intégré à l'intérieur du parking, ce qui sécurise le cheminement piétons entre Mâche et Mâchettaz.



A l'arrière de la dalle toiture dimensionnée pour les charges d'avalanche, une partie des jardins pourra être réaménagée et remise en culture. Une demi-douzaine de personnes ont en effet signifié leur intérêt à y cultiver leur potager.

Le conseil communal a donné la possibilité de louer 14 places qui ont toutes trouvé preneurs. Les places restantes sont en "zones blanches". A noter que celles-ci n'autorisent pas pour autant le stationnement prolongé.

Au printemps 2013, la chaussée de la route cantonale devant le parking sera entièrement remise à neuf jusqu'au carrefour de Mâchettaz.

Les travaux de construction du parking ont été attribués à l'entreprise André Sierro SA qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le début des travaux du parking des Masses

Les travaux de terrassement du futur parking des Masses ont débuté en octobre 2012.

Ils se réalisent sur trois fronts simultanés, soit le parking principal, la déviation du torrent de Senires par le sud ainsi que l'élargissement de certains tronçons de la route Ayer – Les Masses, cela afin de bénéficier d'une partie des matériaux excavés pour le parking.

Le terrassement du parking ne s'est fait que partiellement en 2012 afin de ne pas entraver l'exploitation du télésiège des Masses, de Noël à Carnaval.

Le solde des excavations s'exécutera de fin février à fin avril 2013.

Ces fouilles nécessitent d'entreprendre des travaux spéciaux en parallèle, soit la pose de micro-pieux, du clouage et du gunitage.



La route de la Prairie

Les canalisations d'eau potable et d'égout ont été effectuées l'année dernière, avant l'hiver. Les ouvertures et terrassements ont également débuté à ce moment-là.

Après l'interruption hivernale, les travaux se sont poursuivis avec les canalisations techniques (ESR SA, Swisscom SA, ...), les murs en terre armée et les enrochements. Quelques propriétaires bordiers ont coordonné leurs propres travaux consistant essentiellement en l'aménagement de places de parc avant que nous posions le revêtement en enrobé.

Ce dernier a été finalement posé fin septembre et la route a été rendue au trafic après les travaux de finition [nettoyages, banquettes et contrôle des chambres]. Nous remercions les propriétaires bordiers de leur souplesse et de leur compréhension durant les travaux.



La route Mâche-Mâchettaz supérieure

Trafic

Cette route avait été renforcée en son temps par un mur aval sur la moitié de l'espace entre les maisons.

La partie qui n'avait pas fait l'objet de ce renforcement s'affaissait vers l'aval comme en témoignait la fissure de plusieurs centimètres qui s'ouvrait inexorablement au milieu de la chaussée.

Les propriétaires en aval ayant accepté de céder une bande de terrain à la commune, un renforcement du bord aval de la chaussée par un mur en terre armée a pu être réalisé. Dans le cadre de l'entretien des routes, l'entier du revêtement bitumineux a par la suite été refait.



La sortie sud de Mâchettaz



Après une année 2010 consacrée à la mise en place des remblais provenant essentiellement de la route Prolin-Ayer, les travaux du carrefour proprement dit ont commencé en automne.

Ces travaux, menés de concert avec le Service cantonal des routes et des cours d'eau (SRCE), ont débuté par l'aménagement de l'entrée aval dans le village de Mâche. Ils se poursuivront au printemps par le déplacement de la route cantonale et le réaménagement de l'entrée amont. Il faut aussi noter que le SRCE a décidé, parallèlement aux travaux de réalisation du parking de Mâche, de refaire la route depuis le carrefour et sur la longueur du parking.

La route de la Fin supérieure

Le quartier de la Fin à Euseigne est un des derniers secteurs où l'aménagement n'a pas encore été fait. Cet aménagement comprend la prolongation de la route qui ira tourner sous la salle de gymnastique du Cycle d'Orientation pour revenir desservir les parcelles en



direction du village. Le projet comprend la mise en place des services (égouts, eau claire, eau potable et éclairage public) ainsi que l'équipement en électricité fait par ESR SA et le téléphone par Swisscom SA. Finalement, les cheminements piétons seront réalisés pour assurer la liaison entre cette route et le CO ainsi qu'avec la route supérieure.

Les travaux ont débuté fin septembre par la création de la liaison des eaux claires et la modification des égouts en aval du nouveau tronçon. Le futur bouclage de l'eau potable entre le CO et la route à construire a été réalisé durant les vacances scolaires.

Les travaux reprendront au printemps par l'ouverture de la nouvelle route et la poursuite des services.

La route forestière des Chèques

La prolongation de la route forestière des Chèques est un dossier qui se discute depuis plusieurs années déjà. Ce dernier a été relancé en raison de la nécessité de fournir un accès à ces forêts pour pouvoir les exploiter. Cette année, l'avant-projet a été accepté par le Service

des forêts et du paysage qui subventionne, par ailleurs, cette construction.

L'année 2013 sera mise à profit pour régler les procédures et aboutir, si tout se passe bien, à la construction en 2014.

Amélioration des ruelles à Ayer

Afin de pouvoir réhabiliter les chemins piétons dans le village d'Ayer, il s'agissait tout d'abord de refaire les canalisations qui se trouvaient sous la route.



Le SRCE a collaboré à ces travaux puisqu'il est propriétaire de la route qu'il remet en état avant de la livrer finalement à la commune.

Les canalisations d'égouts existantes en ciment n'étaient plus étanches. Elles ont été changées, l'eau claire a été posée et l'éclairage public remis à neuf. Les murs avals ont fait l'objet d'un renforcement et leur couronnement a été refait. L'encaissement de la route a été renforcé et la couche de base de l'enrobé posée.

Les travaux reprendront au printemps par la réhabilitation des chemins piétons proprement dits.

La régulation du trafic dans les localités

La signalisation concernant la régulation du trafic a été mise en place pour la partie du bas du village d'Héremence.

A ce sujet, il sied de rappeler que les automobilistes perdent la priorité par rapport aux piétons dans les zones de rencontres et ce, sur l'entier de la chaussée.



De telles mesures seront prises en 2013 pour le haut du village d'Héremence et pour le village d'Euseigne.



Réflexions sur l'aménagement du site des Pyramides

Depuis deux ans, la commission thématique des Pyramides issue des commissions "Routes, Places et Cours d'Eau", "Activités Agricoles, Forestières, Economiques et Touristiques" et "Amélioration des Villages et des Sites" a travaillé sur la mise en valeur globale du site.

Le conseil a régulièrement été informé de l'avancement de son travail.

Celui-ci a abouti à des réflexions étendues sur les potentialités du site. La commission a demandé de pouvoir les confronter à celles d'un professionnel afin de déterminer la faisabilité économique et touristique du projet.

Elle s'est donc approchée de l'institut de tourisme de la HES-SO, lequel va maintenant développer des propositions de valorisation touristique du site, aptes à générer une valeur ajoutée dans la vallée. Ces propositions devront tenir compte des contraintes liées à l'inscription à l'IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale), des contraintes dues

à l'aménagement existant (route cantonale, kiosque) et futur (nouveau tracé de la route cantonale). Elles seront également analysées sous l'angle de leur potentiel économique.

Vu l'importance et la visibilité de ce monument naturel, l'implication des communes voisines dans la réflexion est souhaitée.



Aménagement du territoire

Le remembrement parcellaire urbain (RPU) du Fio

L'ancien état est réglé. L'autorisation de construire pour les accès et les services a été délivrée par le canton, ce qui a permis de mettre en soumission les travaux. Ceux-ci ont pu commencer fin septembre par les premières étapes du mur, nécessaires pour assurer les accès, renforcer le soutènement dans le contour de Lousse et permettre la constructibilité des parcelles sises en amont.

Les travaux se poursuivront au printemps par la fin des étapes du mur et la construction des accès et des services.

La Commission d'Exécution décidera, en fonction de l'avancement des travaux, de la mise à l'enquête publique du nouvel état.

Le secteur à aménager MA1 (Mâche - Les Férys)

L'approbation du périmètre du remaniement parcellaire urbain (RPU) a été obtenue.

Le travail se concentre maintenant sur les mesures préparatoires, nécessaires à l'avancement du dossier.

Réflexions sur les vieux quartiers

A la suite du sondage relatif aux intentions des propriétaires concernés, les taxateurs officiels ont estimé la valeur des bâtiments du secteur.

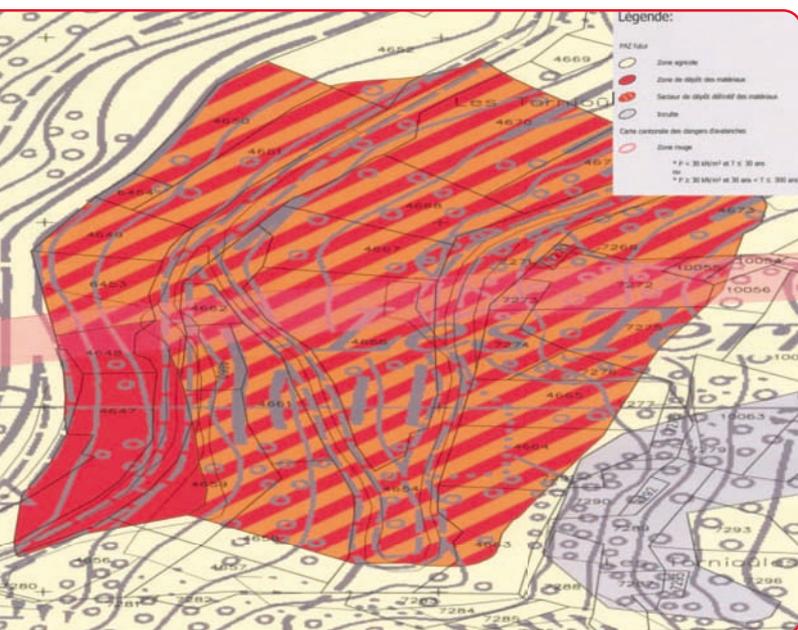
Des discussions ont été lancées sur ces bases, établies de manière indépendante. L'acquisition de certains édifices est envisagée.

Aire forestière de Combioûle

En marge du PAD (plan d'aménagement détaillé) de Combioûle adopté en 2006 par les assemblées primaires d'Hérémence et de St-Martin, le Service cantonal des forêts et du paysage a demandé de mettre à l'enquête publique la constatation de l'aire forestière pour le secteur concerné.

Malgré une opposition du WWF et celle d'un privé, lesquelles ont finalement été retirées, le dossier avance et reste dans l'attente des décisions du canton.

Extension de la décharge des Chausses



L'assemblée primaire a accepté, en séance du 12 novembre dernier, la modification du Plan d'affectation des zones (PAZ) ainsi que l'article 43 du Règlement communal des constructions et des zones. Le dossier a été transmis au Conseil d'Etat pour homologation.

La démarche d'extension vise à couvrir les besoins propres de la commune et de ses citoyens durant 15 à 25 ans, par étapes, ce qui correspond à un volume prévu de 205'000 m³.

La décharge des Chausses va devenir une décharge de matériaux pierreux (sans les matériaux inertes). Les gravats de chantiers seront récupérés à la déchetterie dans une benne ad hoc et évacués à la carrière des Paujes (Lathion).

La prochaine étape consiste en la demande d'autorisation de construire du projet lui-même, laquelle sera mise à l'enquête publique en début d'année.

Constructions

Le service technique a traité les demandes d'autorisations de construire suivantes en 2012:

- 8 dossiers relatifs à des transformations sises hors de la zone à bâtir (zone de mayens et zone agricole).
- 11 dossiers relatifs à la construction de résidences principales (nouveaux logements): 6 maisons d'habitations et 5 transformations d'anciens bâtiments (changements d'affectation).
- 9 dossiers d'agrandissement de logements existants, dont 6 situés en zone touristique et 3 dans les différents villages.
- 44 dossiers relatifs à la construction de résidences secondaires comprenant 62 chalets individuels et 17 logements sis dans des immeubles résidentiels. 38 dossiers sont situés en zone touristique. Tous ont été déposés après le 11 mars.
- 38 dossiers divers comprenant la construction de garages, la mise en place d'installations solaires, de réfections de parties d'ouvrages et autres modifications de projets.

De plus, nous avons enregistré, dans le courant de l'année 2012, les constructions suivantes:

- 4 maisons d'habitations en zone des villages (3 à Euseigne et une à Riod) comme résidences principales (travaux terminés).
- 2 maisons d'habitations sont encore en cours de construction.
- 7 chalets en zone touristique (travaux terminés). La zone touristique comprend encore environ une dizaine de résidences secondaires en cours de travaux.

Les mensurations SAU

Comme indiqué dans l'édition Hérémece Contact 2011, le dépôt public des documents de la mensuration, du 13 juin au 12 juillet 2011, a donné lieu à une trentaine de recours. Certaines oppositions ayant nécessité différentes approches, celles-ci ont été traitées par la commission communale de mensuration l'automne dernier. Les dernières décisions de la commission ont été notifiées aux propriétaires en mars 2012. Dès lors les travaux techniques sont terminés.

Les personnes n'ayant pas accepté cette décision ont eu la possibilité de saisir l'autorité judiciaire compétente, à savoir le Tribunal de District.

Ces documents, ainsi que le décompte définitif, ont été approuvés par le canton, lequel les transmet maintenant à Berne pour approbation définitive.

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006, les frais d'abornement ainsi que les frais non subventionnés de la partie mensuration sont à la charge des propriétaires.

Ces frais comprennent la détermination des limites, la pose des signes de démarcation ainsi que les frais de mise à l'enquête y compris la liquidation des réclamations. Pour éviter des coûts trop importants, le canton avait décidé de renoncer à la pose de points limites dans les zones agricoles. La clé de répartition des frais est imposée par la loi.

La commune a approuvé et fixé les frais devant être refacturés. Les propriétaires vont recevoir, si ce n'est déjà chose faite, le décompte et la facture concernant leurs parcelles respectives.

Une partie de ce décompte comprend les parcelles en zone à bâtir, une autre les parcelles en zone agricole (voir ci-dessous). Ont qualité de débiteurs, les propriétaires au moment de la notification de la facture.

Comme précisé antérieurement, les nouveaux documents de la mensuration entreront en force uniquement après l'introduction au Registre foncier fédéral, au gré donc des disponibilités et des moyens mis en place par le canton.

Dès le printemps, toutes les données de la mensuration officielle seront centralisées chez le géomètre conservateur, à savoir le bureau GEOSAT à Sion. Vous n'aurez dès lors affaire qu'à un seul géomètre officiel sur toute la commune.

Hérémece, le 14.11.2012

Mensuration officielle lot 5

Zone agricole

Répartition par m²: Fr. 0.0128
 Répartition par parcelle: Fr. 34.70
 Répartition par propriétaire: Fr. 105.40

| Parcelle n° | Plan cad. | Parcelle cadastrale n° | Nom local | Surface m ² | Part par m ² Fr. | Part par parcelle Fr. | Total par parcelle Fr. | Part de propriété | Votre part par parcelle Fr. |
|--------------------------------|-----------|------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 522 | 168 | K7 | Le Masourban | 854 | 10.30 | 24.70 | 39.65 | 1/3 | 11.90 |
| 444 | 168 | K14 | Les Mayens des Plans | 1345 | 15.99 | 24.70 | 40.65 | 1/1 | 40.65 |
| 443 | 168 | K14 | Les Mayens des Plans | 2451 | 31.30 | 24.70 | 56.05 | 1/1 | 56.05 |
| 105 | 38 | K010 | Choin | 3870 | 50.80 | 24.70 | 75.50 | 1/1 | 75.50 |
| Prix d'unité par propriétaire: | | | | | | | | | 105.40 |
| Total mensuration: | | | | | | | | | 289.50 |

Zone à bâtir (abornement + mensuration)

Répartition par m²: Fr. (0.062 + 0.028) = 0.09
 Répartition par parcelle: Fr. (37.40 + 16.9) = 54.30
 Répartition par propriétaire: Fr. (37.50 + 17.00) = 54.50
 Répartition par PL aborné: Fr. 122.00

| Parcelle n° | Plan cad. | Parcelle cadastrale n° | Nom local | Surface m ² | Part par m ² Fr. | Part par parcelle Fr. | Total par parcelle Fr. | Part de propriété | Votre part par parcelle Fr. |
|--|-----------|------------------------|-------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 412 | 33 | K56 | La Condémie | 313 | 26.15 | 0 | 0.00 | 0 | 82.45 |
| Prix d'unité par propriétaire: | | | | | | | | | 54.50 |
| Total abornement + mensuration: | | | | | | | | | 136.95 |
| Total: | | | | | | | | | Fr. 426.45 |

Protection

Aménagement de l'environnement

La conduite d'alimentation d'eau potable Pralong-Chignoret

Les travaux de remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable de la commune se sont terminés en 2012 avec l'aménagement du dernier tronçon, d'une longueur de 650 m, entre Chignoret et Pralong.

La conduite mise en place est en fonte ductile d'un diamètre de 400 mm.

Sur le tracé de la canalisation, qui suit en grande partie le bord de la rivière, le chemin pédestre a été réaménagé.

L'étanchéité de la chambre de dotation de Chignoret a été refaite.

Ce lot a été attribué à l'entreprise André Siéro SA qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Avec l'achèvement de ces travaux, la conduite principale d'alimentation en eau potable de la commune est remise à neuf sur l'entier du tronçon Chignoret - Les Masses, soit sur 9250 m.



La conduite réalisée entièrement en fonte ductile a les caractéristiques suivantes :

DN 400, longueur 6194 m

DN 500, longueur 3056 m.

Cette réalisation permet un débit potentiel de plus de 100 l/sec. et assure de façon optimale, les besoins en eau potable de toute la commune d'Hérémence.

Gestion des déchets

Matériaux inertes

Les matériaux inertes (MI) sont composés des déchets de carrelages, briques, porcelaine, verres de grande dimension, tuiles et Eternit, etc... par opposition aux matériaux d'excavation propres (MEP) que sont la terre, les pierres, les blocs de rocher, etc...

Tous ces matériaux étaient repris jusqu'ici à la Décharge des Chausses. Toutefois, dès le 1er janvier 2013, la Décharge des Chausses n'accueillera plus que les matériaux d'excavation propres et ceci dès que son agrandissement, actuellement en cours de procédure, aura été autorisé.

La raison qui a conduit à ce changement de statut de la Décharge des Chausses est justifiée par la modification de la perception de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS). Jusqu'en 2012, cette taxe n'était perçue que sur les quantités de matériaux inertes déclarées qui représentaient, en 2011, 42 tonnes sur les près de

32'000 tonnes mises en décharge. Pour les petites décharges, non équipées de compartiments séparés pour les divers types de déchets, comme c'est le cas aux Chausses, la perception de CHF 3.-/tonne se fera dorénavant sur l'entier du volume déclaré (MI + MEP), ce qui représente des coûts disproportionnés au regard de la faible quantité de matériaux inertes sur le total.

La solution retenue pour la collecte des matériaux inertes est la mise en place dès janvier d'une benne supplémentaire à la déchèterie du Pont-de-la-Scie qui sera ensuite évacuée sur la décharge des Paujes à Bramois. Pour les transformations importantes, une benne devra être mise en place et évacuée dans le cadre et à charge du chantier à cette même décharge.

Ce changement va permettre de garder une reprise de proximité des matériaux inertes tout en garantissant des coûts de traitement supportables.

La STEP de Mâche

Malgré les apparences, la nouvelle construction sise au bout de la route de la Condémine en aval du village de Mâche ne sera pas comptabilisée en tant que résidence secondaire, puisqu'il s'agit bien de la nouvelle STEP destinée à traiter les eaux usées des villages de Mâche, Riod, Cerise, Prolin et Ayer.

Par souci d'intégration, la nouvelle installation prend en effet la forme de deux chalets jumelés. La partie amont contient le local technique avec les installations de prétraitement des eaux brutes, la table d'épandage des boues ainsi que les fosses de stockage des eaux brutes et des boues.

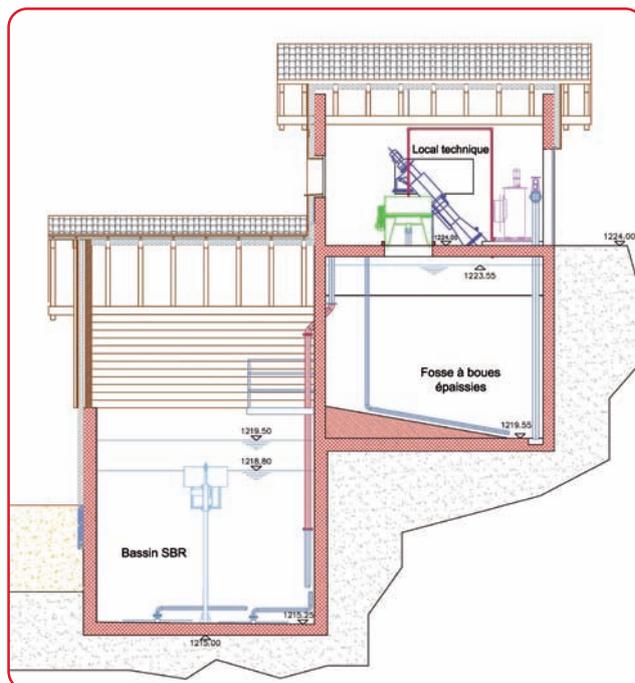
La construction en aval consiste essentiellement en un bassin de traitement des eaux de 200 m³ de type SBR (réacteur biologique séquentiel). Ce système permet dans un même bassin le déroulement des deux phases principales de traitement : l'épuration (cycle d'aération grâce à la diffusion d'air pulsé dans le bassin) et la décantation (clarification et évacuation). Durant la phase d'aération, les eaux brutes sont introduites directement dans le bassin, par contre, lors de la phase de décantation, les eaux sont stockées dans la fosse située dans la partie supérieure en attendant le prochain cycle.

Le système de traitement choisi, simple et efficace, a l'avantage de bien supporter les variations de charges polluantes et permet de respecter les nouvelles normes de rejet pour le plus grand bien des eaux de la Dixence.



La Step de Combioûle

La STEP de Combioûle a été mise en service en 1995. Un certain nombre d'éléments permettant la gestion de la STEP arrivent en fin de vie et des problèmes de plus en plus fréquents se sont présentés. L'ordinateur qui gère la STEP, par exemple, n'a jamais été remplacé depuis 1995. Un certain nombre de sondes et de capteurs de même que certains éléments mécaniques nécessitent d'être changés ou rajeunis.



Débutés en automne 2011, les travaux se sont poursuivis dès le mois de mars 2012 avec le bétonnage des parties inférieures. Dès le mois de mai, les travaux du second œuvre ont pu débuter avec principalement la mise en place de la charpente et des installations électromécaniques.

La couverture du bassin de traitement par une structure de type chalet ne résulte pas seulement d'un souci d'intégration mais d'une volonté des autorités communales de limiter au maximum les éventuelles nuisances sonores ou olfactives des installations. C'est également dans ce sens qu'un équipement de ventilation/désodorisation a été mis en place.

De manière générale, le planning établi a pu être respecté et la STEP de Mâche d'une capacité de 350 équivalents-habitants (EH) a été mise en service au début du mois de novembre. Elle traite déjà les eaux usées du village de Mâche. En parallèle, les travaux de liaison des autres hameaux ont également débuté dans le secteur de Riod et se poursuivront en 2013 avec le secteur de Prolin/Cerise.

Il était opportun de profiter du système de gestion de la STEP de Combioûle pour y intégrer celui de la nouvelle STEP de Mâche. Cela permet de mettre à niveau nos installations et d'assurer ainsi leurs tâches dans les années à venir.

Les falaises du Scex-Frei

Les falaises du Scex-Frei sont sous surveillance depuis le milieu des années 80. Cette surveillance est conduite par un géologue et est subventionnée par la section "Dangers Naturels" du Service des forêts et du paysage.

Une nouvelle étape de surveillance, couvrant la période

de 2012 à 2022 a été approuvée par le canton, le 30 novembre dernier.

Cette nouvelle étape comprend une nouvelle campagne de surveillance ainsi que certaines investigations géotechniques, aptes à préciser les mécanismes potentiels de glissement.

Sacs à crottes

Afin que les rues de nos villages soient toujours agréables à sillonner, la commune d'Hérémence va mettre à disposition des propriétaires de chiens, des distributeurs de "sacs à crottes". Ces sacs pourront ainsi être déposés dans les poubelles ou conteneurs à disposition. A noter que la commune a décidé de redonner un coup de jeune aux petites poubelles situées dans les villages.

Il est bon de rappeler également que les chiens doivent être tenus en laisse. Il en va du respect des autres.

Par ailleurs, cela évite d'effrayer d'autres animaux ou de souiller les fourrages (risque de néosporose provoquant parfois des avortements chez les bovins).

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres. Vous aimez votre chien ? C'est grâce à votre comportement qu'il sera d'autant mieux accepté.

Services économiques

Contributions agricoles - Paiements directs

L'office cantonal des paiements directs, en tant qu'organe de surveillance pour la bonne affectation des contributions agricoles, a contrôlé de nombreuses surfaces sur le terrain.

Ces contrôles, qui s'intensifient chaque année, amènent l'office à constater que certains exploitants annoncent parfois des surfaces remplissant difficilement les conditions ordinaires des surfaces exploitées.

Dans certains cas, les annonces faites au mois de mai ne sont pas définitives car des changements interviennent durant la saison en cours. Il est important que toutes les modifications par rapport à l'annonce de mai soient communiquées à notre préposé communal.

L'office des paiements directs souligne que les exploitants qui fournissent de fausses annonces ou omettent de transmettre les corrections nécessaires durant l'année en cours s'exposent à des réductions sévères des paiements directs.

A noter que l'office va procéder en 2013 à des contrôles sur le territoire de notre commune (dans le même temps que ceux concernant le périmètre du remaniement parcellaire, voir bulletin officiel du 7 décembre 2012) !

Le système des paiements directs est actuellement en cours de discussion devant les Chambres fédérales. Il représente le plus grand changement de la nouvelle politique agricole 2014-2017.

Celui-ci a été conçu pour répondre de manière plus ciblée aux objectifs de l'agriculture fixés par la Constitution fédérale. Ainsi, chaque paiement direct répondra à un objectif précis. Cela donne une plus grande transparence au système, facilite la communication et surtout améliore l'efficacité des moyens financiers alloués. Si le principe n'est pas remis en cause par les Chambres fédérales, il démarrera au 1er janvier 2014.

Projet de développement régional (PDR)

Malgré les 3 ans de travail de notre commission communale, les mesures de défrichement prévues dans le cadre du PDR ne pourront malheureusement pas être effectuées conformément à ce qui avait été prévu dans la phase pilote.

En effet, l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) et l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture), en charge

du dossier de l'entretien des terres, sont en cours de négociation en vue de nouvelles réglementations et de nouveaux accords.

L'ACVH (Association des Communes du Val d'Hérens) suit ce dossier de près pour permettre aux éleveurs d'en tirer des avantages, notamment en prévision de la nouvelle politique agricole 2014-2017.

Le tourisme régional du Val d'Hérens

Après la dissolution de l'Association du Parc naturel régional du Val d'Hérens/Grône, les communes d'Hérémente, Evolène, Mont-Noble, St-Martin et Vex ont souhaité conserver une structure touristique pour la promotion du Val d'Hérens.

Un contrat de prestations a ainsi été signé par chaque commune pour assurer le financement de cet organe jusqu'en 2015.

Celui-ci est chargé de promouvoir la marque et la destination touristique «Val d'Hérens» dans l'intérêt des prestataires de la vallée et de leurs besoins en termes de promotion. Il doit notamment répondre aux stratégies voulues par les communes contractantes et leurs sociétés de développement respectives en matière de promotion touristique. Les différentes actions couvrent les campagnes publicitaires, les supports promotionnels, les réseaux sociaux, les relations publiques, la création et commercialisation de produits forfaitaires, etc..

La Société de Développement du Val des Dix

Son rôle dans le paysage communal

La Société de Développement du Val des Dix fut créée en 1979 dans le but de faciliter le séjour de nos hôtes et de promouvoir l'essor touristique dans notre région. Elle fut présidée successivement par MM. Francis Dayer, Robert Sierro, Jacques Froidevaux, Bruno Genolet et actuellement par M. Charly Sierro.

Elle fonctionne comme un organe communal indépendant auquel, selon les statuts, le conseil communal peut déléguer des tâches et des missions précises tout en lui donnant les moyens de les effectuer.

C'est exactement ce qu'a fait le conseil communal d'Hérémente dès 1979, lorsque le tourisme a commencé à se développer chez nous.

Elle délégua à la Société de Développement l'encaissement obligatoire des taxes de séjour et d'hébergement et l'a également chargée d'animer et d'améliorer le séjour de nos hôtes sur le territoire communal, obligation rendue nécessaire par la loi sur le tourisme qui définit l'utilisation des produits de l'encaissement de ces taxes.

Les taxes de séjour sont encaissées obligatoirement aux personnes non domiciliées résidant sur le territoire communal et les taxes d'hébergement aux domiciliés louant leur chalet ou appartement.

La taxe de séjour reste à disposition de la Société de Développement et le 2/3 de la taxe d'hébergement est reversée à Valais Tourisme.

Ces taxes sont perçues à titre de compensation pour la mise à disposition de nos hôtes, par la commune, des installations et commodités publiques. Elles sont dues par toutes les personnes ne payant pas les impôts chez nous, soit aussi par des personnes originaires d'Hérémente habitant une autre commune et s'installant dans leur chalet ou appartement familial pour les vacances.

Faire de la publicité pour notre commune et donner l'envie aux touristes de venir découvrir notre magnifique région sont aussi des missions dévolues à la Société de Développement.

Elle le fait par le biais du Pool de publicité regroupant

les acteurs touristiques de tout le cône de Thyon, par l'édition de brochures, par le soutien de manifestations sportives très connues qui ont un impact médiatique important telles que le Grand Raid, Thyon Dixence, etc... Elle le fait également par le soutien aux manifestations culturelles telles que le symposium de sculptures Montagn'Art, le festival Cime, etc...

Les sociétés locales, organisatrices de manifestations, sont aussi aidées par la Société de Développement tant financièrement que par la fourniture de prestations telles que papillons d'annonce distribués tous ménages, mise à disposition de matériel divers, organisation d'apéritifs, aide au secrétariat, etc...

La coordination des activités se déroulant sur le territoire communal est aussi effectuée par la Société de Développement. Elle organise l'assemblée annuelle des présidents de sociétés locales, établit et publie ensuite le calendrier annuel des manifestations, calendrier, par ailleurs, très utile car il permet d'éviter, au maximum, le chevauchement de manifestations.

Le conseil communal a aussi délégué à la Société de Développement l'animation et l'amélioration du séjour de nos hôtes: l'exploitation du télésiège de Praperoz, de la patinoire, de la piste de fond de Pralong, des parcours raquettes dans diverses régions pendant l'hiver, l'organisation de la fête du 1er Août, de la journée hérémensarde, pour ne citer que quelques exemples, vont tout à fait dans ce sens.

Pour assurer l'organisation et le suivi de toutes ces activités au travers de ses commissions et en collaboration avec le secrétariat, le comité se réunit environ 15 fois par année.

Il peut également compter sur plusieurs personnes bénévoles se mettant à disposition pour assurer les permanences au télésiège et à la patinoire, entretenir et signaler la piste de fond et les parcours raquettes, assurer le damage de la piste de fond, arroser et entretenir les fleurs, etc...

L'administration communale par le biais de ses services apporte également son soutien. Le complément de financement de toutes ces opérations est également assuré en fonction des besoins.

La situation touristique a fortement évolué depuis la création de la Société de Développement. Celle-ci a dû s'adapter à son tour. Voici quelques chiffres à l'appui:

Depuis la création de la société à ce jour, le nombre de membres est passé de 135 à 270, les nuitées de 3'300 à 38'400, le budget de CHF 17'000.00 à CHF 250'000.00 dont l'encaissement des taxes de CHF 12'500.00 à CHF 132'000.00.

Le soutien financier de la commune a augmenté très fortement pour atteindre près de CHF 90'000.00 en 2012.

Si cette évolution a été réjouissante, l'avenir reste incertain et de nouvelles actions s'avéreront nécessaires.

Au niveau marketing, nous ne pouvons plus nous contenter de travailler seuls dans notre coin mais devons collaborer avec nos voisins afin d'assurer une visibilité maximale avec des moyens raisonnables.

Créer une offre globale comprenant le déplacement, la visite commentée de l'église, du musée et du moulin avec un repas typique dans un établissement public, est une piste à développer. Cela permettrait de faire découvrir encore mieux notre région.

Des idées nouvelles sont discutées au sein du comité:

- Décoration des villages
- Places de pique-nique
- Soutien logistique aux sociétés locales

La création d'un parcours raquettes entre les Collons et les Masses est également à l'ordre du jour.

La Société de Développement ne chôme pas. Elle est à l'écoute de toutes les bonnes idées.

Le tourisme en général vit une profonde mutation, dans le monde, en Suisse, en Valais et chez nous. L'Europe est en crise et les gens ont moins les moyens de partir en vacances, raison pour laquelle, nous devons, aujourd'hui encore plus qu'hier, choyer notre clientèle.

Dans cette optique, nous avons besoin de la collaboration de toute la population et particulièrement de celle des personnes en contact direct avec la clientèle afin d'assurer un accueil optimal et une prise en charge parfaite de nos clients.

Un équipement moderne et adéquat, des services variés et de premier plan sont également nécessaires afin de satisfaire une clientèle toujours plus exigeante et à qui s'offrent plusieurs choix de destination.

N'oublions pas qu'un client bien accueilli, bien servi, satisfait de son séjour fera la meilleure des publicités. Il se révélera potentiellement fidèle tandis qu'un client mécontent réduira à néant, en un cours instant, par ses critiques, tous les efforts que nous avons entrepris patiemment, en amont, pour inciter les touristes à venir chez nous.

Les dégâts aux forêts

Le Triage Forestier du Cône de Thyon a dû faire face, cette année, aux dégâts conséquents, causés par les intempéries, notamment par la neige et le vent.



Forêt du Rajy/Commune d'Hérémence.



Forêt du Rajy

Dans la nuit du 28 au 29 avril 2012, une tempête de foehn a abattu 2'350 m³ de bois, particulièrement dans la région des Masses-Les Collons.



Forêt de derrière/sous les Collons



Travaux de déblaiement au téléphérique dans la forêt de derrière

L'ensemble des volumes exploités sur le triage a totalisé 6'566m³, dont le 60% concernait la commune d'Hérémente, soit 3'973 m³. Cela représente une augmentation de 40% des volumes exploités par rapport à une année dite normale.

La réparation des dégâts a coûté CHF 930'000.00, le 80% étant financé par le canton. Les 20% restants sont couverts, respectivement par la vente des bois et le cas échéant, par le propriétaire de la forêt.

Les neiges lourdes du mois de décembre ont également causé des dégâts dans les forêts riveraines de feuillus, notamment dans celles de la Dixence et de la Borgne. Les travaux de déblaiement ont été menés durant la période d'été d'automne, le but étant d'enlever les bois en travers, de manière à éviter les embâcles durant les hautes eaux. Ces travaux ont été menés conjointement par la commune d'Hérémente et le Service des routes et cours d'eau.

Un autre événement spectaculaire a marqué l'été 2012. En effet, nous avons vu apparaître de la rouille sur les aiguilles de l'épicéa, rouille dite "vésiculeuse". Elle concerne de grandes surfaces de forêt et provoque le dessèchement des dernières générations d'aiguilles. En général, une légère perte d'accroissement est signalée par la destruction d'une partie du feuillage mais les arbres n'en meurent que rarement. Il n'y a aucun traitement possible. Les forêts d'Orchèraz et d'Essertze ont été particulièrement touchées.



Rouille vésiculeuse des aiguilles de l'épicéa

Finances

La poursuite d'une gestion rigoureuse en faveur des citoyens

Les comptes 2010 et 2011 ainsi que le budget 2012 de la commune d'Hérémente se résument comme suit :

| Rubrique | Compte 2010 | Compte 2011 | Budget 2012 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement : | | | |
| Charges | 9'969'060.80 | 9'329'956.97 | 10'928'820.20 |
| Produits | 14'428'459.32 | 14'951'573.16 | 13'207'502.00 |
| Autofinancement | 4'459'398.52 | 5'621'616.19 | 2'278'681.80 |
| Amortissements | 3'968'197.65 | 4'988'743.25 | 2'159'355.00 |
| Variation de fortune | 491'200.87 | 632'872.94 | 119'326.80 |
| Investissement: | | | |
| Dépenses | 5'191'651.55 | 6'484'762.70 | 10'103'800.00 |
| Recettes | 1'189'440.75 | 985'295.45 | 1'901'100.00 |
| Investissements nets en augmentation du patrimoine | 4'002'210.80 | 5'499'467.25 | 8'202'700.00 |

A l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2012 ayant adopté les comptes 2011, les citoyennes et citoyens d'Hérémence ont pu prendre connaissance de la situation financière de la commune en regard des indices de référence proposés par l'Etat du Valais. Elle se résume ainsi:

| Indicateurs financiers 2011 | Valeurs de référence communiquées par l'Etat du Valais | Situation 2011 pour la commune d'Hérémence |
|------------------------------------|--|--|
| Degré d'autofinancement | plus de 100% = très bien | 102.2 % |
| Capacité d'autofinancement | plus de 20% = très bien | 38.6 % |
| Taux des amortissements ordinaires | 10% et plus = très bien | 11.9 % |
| Taux global des amortissements | | 52.3 % |
| Endettement net par habitant | moins de 3'000 = endettement faible | Fortune de Fr. 17'042.00 |
| Taux du volume de la dette brute | moins de 150% = très bien | 53.6 % |

Il en résulte que, pour chaque indice proposé, la commune d'Hérémence se voit attribuer la note maximale.

Dans son rapport sur les comptes 2011 de la commune, la fiduciaire reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

La fiduciaire conclut que, disposant de comptes équilibrés et d'une fortune nette au 31 décembre 2011 de 29.2 millions de francs, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements.

Cité de l'Energie

La commune d'Hérémence a obtenu le label "Cité de l'Energie" suite à l'audit de décembre dernier.

Le label a été remis officiellement à la commune, représentée par M. Romain Mayoraz, conseiller en charge de la commission "économies d'énergie", le 26 octobre 2012 à La Chaux-de-Fonds.



Matthieu Chenal, SuisseEnergie pour les communes

Une des premières actions qui découle de cette démarche a été la mise en application du Règlement communal relatif à l'aide aux familles

Cette assemblée a également été l'occasion de présenter factuellement l'état des liquidités de la commune, dont des placements qui avaient été décriés dans la presse par quelques individus. En toute connaissance de cause, l'assemblée primaire a accepté ces comptes par des acclamations nourries signifiant ainsi sa confiance et son soutien aux représentants de l'administration.

Durant le mois de décembre, l'assemblée primaire a adopté le budget 2013 de la municipalité.

Le budget d'investissement de la commune, avec des dépenses nettes importantes, se veut proche des attentes des citoyens. Il est fortement influencé par des projets conséquents au niveau des places de stationnement, conformément aux décisions des assemblées primaires de décembre 2010 et de décembre 2012.



en matière d'énergie consommée et aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la partie encouragement et promotions, nous avons enregistré près de 40 demandes dont la moitié a été traitée avant la fin de l'année. Cela représente près de CHF 30'000.00 d'aide versée. Les autres dossiers sont en cours de traitement ou en attente de complément ou de réalisation.

Nous vous rappelons que, lorsque vous projetez d'entreprendre des travaux, la demande d'aide doit être adressée à la commune avant le début de ceux-ci. Le service technique se tient volontiers à votre disposition pour des informations et des renseignements relatifs aux mesures d'aide.

Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2012

Jubilaires

Le conseil communal a accueilli, comme il se doit et conformément à la coutume, tous les jubilaires 2012. C'est dans une ambiance très sympathique et conviviale que se sont déroulés le repas ainsi que la suite de la soirée.

Toutes nos félicitations.



Nos jubilaires 2012

50 ANS DE MARIAGE

Dayer Clément et Mariette née Dayer à Mâche
Mayoraz Denis et Mathilde née Genolet à Hérémente

60 ANS DE MARIAGE

Gauye Alphonse et Martine née Seppey à Euseigne
Sierro Denis et Lucie née Sierro à Hérémente

90 ANS

Mayoraz Emile à Hérémente
Mayoraz Henri à La Grangette

Nendaz Edouard à Mâche
Sierro Anne-Marie à Hérémente

L'accueil des nouveaux habitants



Depuis 4 ans, le conseil communal convie à un apéritif de bienvenue, les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune.

En 2012, 43 personnes se sont établies sur notre commune et 12 personnes ont répondu à l'invitation.

C'est en toute simplicité et convivialité que les autorités communales et judiciaires les ont reçues, le 28 décembre 2012 à la maison bourgeoise.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!

Au demeurant, il est à noter que la barre des 1400 habitants était franchie à fin 2012.

Majorité civique

Une soirée de partage et un repas ont permis au conseil communal de faire plus ample connaissance avec les 16 nouveaux citoyens de la classe 1994.

Ces jeunes gens ont pu s'exprimer sur leurs orientations et aspirations futures. Une belle palette de motivation et de dynamisme.

Qui dit majorité dit aussi droits et devoirs civiques. Le président n'a pas manqué de les leur rappeler en les invitant à user de leur droit de vote à chaque occasion et en les incitant à s'impliquer également dans la vie politique de notre commune.



Baumgartner Florian

de Marie-Cécile - Hérémence

5ème année au Lycée Collège des Creusets en application des maths et physique

Bourban Frédéric

de Joël et Sylvie - Hérémence - Maçon

Bovier Amélie

de Marc et Béatrice - Hérémence

5ème année au Lycée Collège des Creusets en biologie et chimie

Bovier Matthieu

de Stéphane et Marie-Cécile - Mâche

2ème année d'apprentissage de couvreur

Cannistra Dylan

de Joseph et Yasmine - La Cerise

3ème année à l'Ecole de Commerce en maturité commerciale

Christinat Aline

de Pierre-Alain et Annie - Les Masses (excusée)

Cretton Adeline

de Bertrand - Hérémence

4ème année au Lycée Collège de la Planta en arts visuels

Dayer Claire-Lise

de Jean-François et Marie-Noëlle - Hérémence

3ème année d'apprentissage de spécialiste en hôtellerie HGA (hôtel-gastronomie et accueil)

Dayer Simon

de Christian et Myriam - Hérémence

Ferblantier - 1ère année d'apprentissage de couvreur

Favre Sébastien

de Jacques-Antoine et Manuela - Hérémence

4ème année d'apprentissage de mécanicien sur machine agricole

Gaspoz David

d'Arsène et Esther - Euseigne

4ème année d'apprentissage

d'installateur-électricien

Genolet Arnaud

de Marc-André et Fabienne - Mâche

4ème d'apprentissage de menuisier

Hays Steve

de Thierry et Danièle - Hérémence

4ème année au Lycée Collège des Creusets en économie et droit

Mayoraz Maxime

de Pierre et Brigitte - Ayer

Caviste

Morend Bérangère

de François et Marlène - Euseigne

5ème année au Lycée Collège des Creusets en économie et droit

Seppey Cédric

d'Alby et Véronique - Euseigne

4ème année d'apprentissage de mécanicien poids lourd

Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémence et plein succès dans leur choix de parcours de vie.

Mérites sportifs et culturels

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs et culturels 2012 lors de la séance du 22 novembre 2012.



Mérites sportifs

Niveau valaisan:

M. Jérémy Mayoraz, champion valaisan de la tournée cantonale de cross

Niveau suisse:

Mlle Julie Dayer, championne suisse junior de géant



Mérites culturels

M. Florian Baumgartner, 3ème au championnat suisse des solistes juniors, catégorie Euphonium

M. Martial Gauye pour son ouvrage sur la toponymie et lieux-dits de la commune d'Hérémente.

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux citoyens, le 28 décembre dernier, à la maison bourgeoise.

Divers

Montagn'art

Ce symposium sur bois, qui vivait sa 6ème édition du 6 au 11 août 2012 sur le thème "mythes et légendes" a remporté, à nouveau, un vif succès.

Le soleil, au rendez-vous tout au long de la semaine, a incité le public venu en nombre, à se balader des Masses à Thyon 2000 pour admirer l'évolution des sculptures sur bois, du tronc d'arbre à l'œuvre finale.

Ce ne sont pas moins de 13 sculpteurs provenant du Canada, d'Argentine, d'Espagne, de France, d'Italie, d'Ukraine, de République Tchèque et de Suisse - avec William Besse - qui ont animé notre belle région.

A noter également la présence cette année du "régional de l'étape", Dominique Seppey, lequel a réalisé 2 superbes sculptures, dont une peut être admirée à l'entrée des Collons.

Comme chaque année, c'est le public qui, à la fin de la semaine, a élu la plus belle sculpture.

Le classement: 1er Challier Enrico (Italie) - 2ème Berlioz Alexandre (France) - 3ème Steffe Lara (Italie).

Quelques concerts ainsi qu'un show de live painting ont également égayé la journée de clôture du samedi.

Vous pouvez admirer la sculpture ayant remporté le 1er prix au couvert de Mâche.

La prochaine édition aura lieu du 5 au 10 août 2013 et aura pour thème "Eau, source de vie".

Rendez-vous est pris!



1er prix (prix d'honneur du public) de l'édition 2012: réalisation de l'artiste italien Enrico Challier



les sculpteurs de l'édition 2012

Jumelage culturel avec Esperanza, Argentine

Cet été s'est déroulé, sur une dizaine de jours, le jumelage de la ville argentine d'Esperanza avec les communes de Champéry, Hérémence, Riddes, St-Martin, Trient et Vex dont les ancêtres avaient fondé ce qui fut alors la première colonie agricole d'Argentine en été 1856.

Soucieuse de rendre hommage à ses fondateurs valaisans, la Municipalité d'Esperanza avait sollicité en 2009 l'Association « Valaisans du monde » afin que cette dernière la mette en contact avec les six municipalités d'origine de ses pionniers valaisans.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un jumelage à caractère historique, jumelage plus proche d'un pacte d'amitié. Cette démarche se veut symbolique et constitue le pont entre, d'une part, les six municipalités valaisannes et, d'autre part, Esperanza.

A l'occasion de son voyage en Valais, la délégation de la cité argentine a été reçue dans chacune des six communes valaisannes, emmenée par sa maire, Mme Ana Meiners et le sénateur Rubén Pirola.

Durant son séjour de cinq jours dans le Val d'Hérens, la grande majorité de la délégation a logé chez l'habitant, à Vex et à Hérémence. Le 28 juillet 2012, une réception officielle a été organisée à Hérémence en l'honneur des autorités d'Esperanza avec visite du barrage, des musées et des sites à valeur historique. La projection du film AUNAR en fin d'après-midi, à laquelle la population d'Hérémence avait été conviée, suivie d'un repas, a clôturé leur visite dans notre commune. Merci aux traducteurs du jour, en particulier à Geneviève Bravo et Sébastien Dayer ainsi qu'à Odette Seppey et Mariette Dayer, nos deux dames en costume.

Pour rappel, en novembre 1855, les 156 pionniers valaisans de ce convoi voguèrent vers l'Argentine aux côtés d'émigrés provenant d'autres régions de Suisse, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique et du Luxembourg. Près de 200 familles s'y établirent. Dans les registres d'Hérémence apparaissaient notamment les noms de quelques-uns de nos ancêtres qui embarquèrent pour l'Argentine :



- Bournissen Charles-Barthelémy, son épouse Chevrier Marie Catherine et leurs sept enfants
- Bournissen Jean-Nicolas, son épouse Seppey Marie-Jeanne et leurs trois enfants
- Dayer Georges, son épouse Mayoraz Madeleine et leurs quatre enfants
- Levrand Joseph et son épouse Catherine
- Genolet Joseph et Antoine
- Goye Louis, son épouse Barbe et leurs deux enfants
- Seppey Jean Alexis, son épouse Morand Marie Marguerite et leurs quatre enfants
- Seppey Joseph, son épouse Sierro Madeleine et leurs trois enfants
- Sierro Joseph et Léon

Esperanza est le chef-lieu du Département de Las Colonias, situé dans la province de Santa Fe et compte actuellement près de 40'000 habitants. Elle se trouve à 30 km à l'ouest de Santa Fe, la capitale provinciale, et à 400 km au nord de la capitale Buenos Aires.

Esperanza est au cœur de la principale région laitière du pays (la production de lait est basée sur la race Hollando-Argentine). Outre la production laitière, l'élevage bovin y occupe également une place importante. Esperanza accueille de nombreuses petites et moyennes entreprises actives dans une variété de secteurs (bois, mécanique des métaux, produits alimentaires, impression de livres, d'éditoriaux, industrie du textile, du cuir, etc.).

Esperanza a été la première colonie agricole formellement organisée en Argentine, formée par 200 familles d'immigrants provenant de Suisse, Allemagne, France, Italie, Belgique et Luxembourg, arrivés entre janvier et février 1856. La ville a été fondée officiellement le 8 septembre 1856. Le nom original de la ville a été Colonia Esperanza, qui signifie "Colonie Espoir". Esperanza a été la troisième ville de la province à se doter d'un conseil municipal, après Rosario et Santa Fe, le 4 mai 1861. Elle a été désignée chef-lieu de son département en 1884. En 1892 s'y est tenu le premier congrès agricole de la République d'Argentine. En 1944, le gouvernement national a décrété que le 8 Septembre, fête de la nativité de la Vierge Marie (patronne d'Esperanza), devait être la Journée nationale de l'ouvrier agricole. Puis en 1979 Esperanza a été désignée siège permanent du Festival national de l'agriculture et de la Journée nationale des travailleurs agricoles.



Les sociétés locales

| Sociétés | Présidents | Adresse | NP Lieu | Lieu | |
|--|------------------------------|---------------------------|---------|-----------|---------------------------------|
| Amicale des Chasseurs | p.a. M. Marc-Antoine Genolet | Rte de la Condémine 13 | 1987 | Héremence | ma-genolet64@bluewin.ch |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | p.a. Mme Marielle Dayer | Rte de Mâche 34 | 1987 | Héremence | ma.dayer@bluewin.ch |
| Amicale Villageoise Mâche | p.a. Mme Marielle Dayer | Battr. 425 Mâche | 1987 | Héremence | ma.dayer@bluewin.ch |
| Caisse d'assurance du bétail | p.a. M. Roger Dayer | Rue centrale 5 | 1987 | Héremence | |
| Cercle Théâtral | p.a. Mme Cathi Sierro | Rte du Fio 26 | 1987 | Héremence | cathisierro@hotmail.com |
| Choeur St-Nicolas | p.a. M. Laurent Bovier | Rue de l'Eglise 28 | 1987 | Héremence | laubov@bluewin.ch |
| Chorale St-Georges | p.a. M. Norbert Seppey | Rue de Bétric 9 | 1982 | Euseigne | norbert.seppey@bluewin.ch |
| Club de Pétanque | p.a. M. Sierro Candide | Rte Principale 68 | 1987 | Héremence | candidesierro@bluewin.ch |
| Commission touristique | p.a. M Pralong Jean-Pierre | Rte Principale 13 | 1987 | Héremence | jean-pierre.pralong@bluewin.ch |
| Conseil de Communauté | p.a. M. Yvan Delaloye | Rte de la Condémine 72 | 1982 | Euseigne | pydelaloye@hotmail.com |
| Consortage d'Essertze | p.a. M. Michel Mayoraz | Le Chemin Neuf 21 | 1987 | Héremence | michelmayoraz@bluewin.ch |
| Consortage d'Orcheraz | p.a. M. Bruno Genolet | Case postale 25 | 1987 | Héremence | |
| Consortage de Mandelon | p.a. M. Nicolas Gauye | Rte Devant l'Eglise 5 | 1981 | Vex | |
| Fanfare "La Dixence" | p.a. M. Samuel Sierro | Rte de Courtille 30B | 1981 | Vex | sierro75@gmail.com |
| FC US Hérens | p.a. M. Daniel Moix | Case postale 67 | 1981 | Vex | moixetzorzisa@bluewin.ch |
| Fifres & Tamb. Les Aiglons | p.a. M. Hervé Mayoraz | Rte de la Condémine 64 | 1982 | Euseigne | hervemayo@bluewin.ch |
| Fondation Robert & Mathilde Seppey | p.a. Mme Josiane Delavy | R. du Plan de la Croix 16 | 1982 | Euseigne | info@fondationseppey.ch |
| Groupe Folk. L'Alouette | p.a. M. David Dayer | R. de Lousse 20 | 1987 | Héremence | dayer.david@bluewin.ch |
| Guggenmusik Les Peinsâ-cliks | p.a. Mme Amélie Charbonnet | Ch. des Clèves 22 | 1991 | Salins | benjidadays@hotmail.com |
| Héremence Jeunesse | p.a. M. Luke Dayer | Rue Centrale 5 | 1987 | Héremence | |
| Hérens Basket | p.a. Mme Alexandra Dayer | Rte principale 5 | 1987 | Héremence | |
| Lè Tsaudric | p.a. M. J.-Michel Robyr | R. de la Mâchette 8 | 1987 | Héremence | |
| Les Amis du Moulin | p.a. M. Bruno Genolet | Case postale 19 | 1987 | Héremence | bruno.genolet@bluewin.ch |
| Les Amis du Pain | p.a. Mme Chantal Gauye | Ch. des Pyramides 1 | 1982 | Euseigne | chantal.gauye@bluemail.ch |
| Moto-Club Razes Pâquerettes | p.a. M. Antonio Richiedei | Rte de la Condémine 56 | 1982 | Euseigne | cunigham@bluewin.ch |
| Patrimoine Héremence | p.a. M. Yvan Delaloye | Battr 415 Mâche | 1987 | Héremence | patrimoine.valdesdix@bluewin.ch |
| Section Ste Bernadette | p.a. Mme Lyse-Marie Pralong | Rte de Fond Ville 2 | 1987 | Héremence | lyse.marie@hotmail.com |
| Ski-Club Héremencia | p.a. M. Luc Genolet | Rte des Epinettes 10 | 1981 | Vex | lgenolet@bluewin.ch |
| Ski-Club Les Pyramides | p.a. M. Frédéric Gauye | Faverze 19 | 1981 | Vex | frederic.gauye@hotmail.com |
| Société des Pêcheurs amateurs | p.a. M. Vincent Bolli | Rte de Miège 30 | 3968 | Veyras | |
| Sté de Développement | p.a. M. Charly Sierro | Case postale 22 | 1987 | Héremence | heremence@valdherens.ch |
| Sté de Gym La Gentiane | p.a. M. Bertrand Cretton | Case postale 4 | 1987 | Héremence | bertrandcretton@hotmail.com |
| Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot | p.a. M. Pitteloud Fernand | Rue du Parapet 13 | 3965 | Chippis | pitt@netplus.ch |
| Sté de Tir Le Grütli | p.a. M. Yannik Sierro | Route de la Fin 10 | 1982 | Euseigne | sierroyannik@hotmail.com |
| Sté des Vieilles Cibles | p.a. M. P.-Alain Bourdin | Route principale 68 | 1987 | Héremence | palbourdin@bluewin.ch |
| Tennis-Club Héremence | p.a. M. Willy Roh | Rte Derrière l'Eglise 29 | 1981 | Vex | wroh@bluewin.ch |
| Uni-Hockey-Club Hérens | p.a. M. Georgy Zäch | Rte de Mâche 30 | 1987 | Héremence | president@uhcherens.ch |
| Union Villageoise | p.a. M. Arsène Gaspoz | R. de la Combalette 5 | 1982 | Euseigne | |

Administration communale

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi 16h00 à 17h30
Mardi 16h00 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
Vendredi 13h30 à 17h00
E-Mail commune@heremence.ch
Web www.heremence.ch

Cadastre

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail cadastre@heremence.ch

Service technique

Responsable: M. Dayer Patrick
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail patrick.dayer@heremence.ch

Constructions

Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Conciergerie

Responsable:
M. Sierro Jean-François
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès de
l'administration communale

Ecoles à Hérémence

1re à 4e primaire et enfantine
Tél. 027 282 50 35
5e et 6e primaire
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi 16h00 à 19h00
Jeudi 16h00 à 19h00
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge:
M. Sierro Charly, Hérémence
Tél. 027 281 25 45
Natel 079 347 55 00
Vice-Juge:
Mme Logean Marylène
Tél. 027 281 24 01

| | |
|--|-------------------|
| Ensevelissements Responsable: M. Marc-Antoine Dayer Natel | 079 697 72 64 |
| Etat civil pour le Val d'Hérens Office d'état civil de Sion | |
| Tél. | 027 606 33 40 |
| Fax | 027 606 33 44 |
| Offices de poste Hérémente: Tél. | 0848 888 888 |
| Euseigne: Edelweiss Market | 027 281 21 73 |
| Appel sanitaire d'urgence Tél. | 144 |
| Feu Numéro d'alarme: | 118 |
| Hôpital régional de Sion Tél. | 027 603 40 00 |
| Médecin Dr Claude Marguerite De Rüter Rte de Sion 11 - Home St-Sylve, rez inférieur - 1981 Vex Tél. | 027 207 51 21 |
| Fax | 027 207 51 22 |
| E-mail: | cabvex@derüter.ch |
| Pharmacie Pharmacie de Vex Tél. | 027 207 26 26 |

| | |
|---|---------------|
| Résidence St-Sylve, Vex Tél. | 027 208 50 00 |
| Association pour le Centre médico-social subrégional du Val d'Hérens Tél. | 027 281 12 91 |
| Fax | 027 281 12 33 |
| Société de développement du Val des Dix Tél. | 027 281 15 33 |
| Saison d'hiver | 027 281 31 80 |
| Fax | 027 281 33 70 |
| Paroisse d'Hérémente Tél. | 027 281 13 86 |
| Conseil de communauté par Yvan Delaloye, Euseigne Tél. | 027 281 38 63 |
| Service forestier Garde forestier du cône de Thyon: M. Bourdin Olivier Natel: | 079 637 53 44 |
| Fax | 027 207 31 51 |
| Distribution d'électricité Energie de Sion-Région SA (ESR SA) 1951 Sion Tél. | 027 324 01 11 |
| Stand de tir intercommunal à Praz-Jean Tél. | 027 281 25 53 |



Commune
Hérémente
www.heremence.ch

